

## 10. Risques et gestion des risques

### 10.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Chaque année, la société procède à une évaluation des risques de l'entreprise (« ERE ») afin de déterminer les principaux risques encourus par la société et elle évalue l'efficacité de la gestion des risques en ce qui a trait à chacun de ces risques. L'évaluation repose principalement sur des discussions menées avec les membres de la haute direction, lesquels évaluent les répercussions éventuelles des risques et la probabilité d'une incidence négative. Les résultats de l'ERE servent à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques, à affecter les ressources de façon efficace et à documenter l'orientation globale de l'entreprise. Le comité de vérification reçoit un rapport sur l'ERE.

Une description des risques et des stratégies de gestion des risques établis par l'ERE figure à la section portant sur les risques d'exploitation dont il sera question plus loin, lesquels peuvent tous avoir une incidence négative sur le rendement financier de la société. Celle-ci dispose de stratégies d'exploitation et de gestion des risques ainsi que de programmes d'assurance qui contribuent à atténuer les répercussions financières possibles de ces risques d'exploitation.

#### Industrie et concurrence

L'industrie du commerce de détail au Canada est un marché changeant et concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques comme l'évolution du revenu disponible, la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps libre des consommateurs. La satisfaction de la clientèle est au cœur des activités de la société. Depuis ces dernières années, les consommateurs exigent un meilleur choix, une valeur accrue et une plus grande commodité. L'incapacité de la société à répondre à ces demandes de manière satisfaisante ou à exécuter efficacement ses stratégies pourrait avoir un effet négatif sur son rendement financier.

La société surveille sa part de marché et les marchés dans lesquels elle œuvre et remaniera ses stratégies d'exploitation, notamment en fermant des magasins sous-performants, en déménageant des magasins, en convertissant une bannière à une autre, en révisant les prix et en modifiant l'assortiment de produits et ses programmes de mise en marché. Le programme de marques contrôlées de la société lui confère un avantage concurrentiel appréciable, car il fidélise la clientèle en lui fournissant une valeur supérieure et assure une certaine protection contre les stratégies de fixation des prix des produits de marque nationale.

La société fait face à des concurrents non traditionnels de plus en plus nombreux comme les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les pharmacies, les magasins offrant un assortiment de produits restreints, les magasins à rabais, les dépanneurs et les magasins spécialisés qui continuent tous d'enrichir leurs assortiments avec des produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés traditionnels. La société subit également des pressions de la concurrence provenant de nouveaux venus sur le marché et de l'expansion de concurrents existants, particulièrement ceux qui prennent de l'essor dans le marché de l'épicerie. Ces concurrents peuvent compter sur d'importantes ressources qui leur permettent de concurrencer très efficacement la société à long terme. Une concurrence accrue pourrait empêcher la société d'atteindre ses objectifs. Son incapacité à contrer efficacement la concurrence actuelle ou future pourrait notamment entraîner le rétrécissement de sa part de marché et des baisses de prix pour répondre aux baisses de prix de ses concurrents, ce qui peut perturber sa situation concurrentielle et avoir une incidence négative sur son rendement financier. Il se peut que la société ne réalise pas toujours les économies escomptées et autres avantages découlant de ses mesures, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur son rendement financier.

#### Gestion du changement

La société a connu des changements importants en 2006. Le changement d'effectif au sein de la haute direction donnera lieu à des changements dans les structures et les processus d'affaires de la société. Ces changements devraient se traduire par des avantages pour la société sous forme d'une commercialisation plus souple et plus centrée sur le consommateur, mais son succès est tributaire de la mise en œuvre efficace de ces changements par la direction. Une gestion inefficace du changement pourrait perturber l'exploitation de l'entreprise ou porter atteinte à la capacité de la société à définir et à atteindre ses objectifs stratégiques, en raison d'une définition imprécise des responsabilités, ou entraînerait un comportement des employés incompatible avec les objectifs de la société. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur le rendement de la société.

### **Sécurité alimentaire et santé publique**

La société est assujettie à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des risques liés à des défauts de produits, à la sécurité des aliments et à la manipulation des produits. Ces responsabilités peuvent découler du stockage, de la distribution et de la présentation des produits et, en ce qui concerne les produits de marques contrôlées de la société, de leur fabrication, leur emballage et leur conception.

Une bonne partie du chiffre d'affaires de la société provient des produits alimentaires et la société pourrait se trouver dans une position de vulnérabilité advenant un grave problème d'intoxication d'origine alimentaire ou des problèmes de santé publique causés par certains produits alimentaires. Un événement de cette nature pourrait avoir une incidence négative sur le rendement financier de la société. Des procédés ont été mis en place pour gérer des événements de ce genre. Ces procédés sont conçus pour repérer les risques et pour s'assurer que les communications avec le personnel et les consommateurs sont claires et visent à assurer que les produits potentiellement dangereux sont promptement retirés des stocks. L'efficacité de ces procédés pour faire face à de tels événements dépend d'une exécution réussie. Les risques liés à la sécurité alimentaire sont couverts par le programme d'assurance de la société. De plus, la société applique des procédures et des programmes de sécurité alimentaire qui ont trait aux normes de préparation et de manipulation des aliments. La société s'efforce d'utiliser les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution de produits alimentaires et soutient activement les campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs en matière de manipulation et de consommation sécuritaires des aliments.

La société s'assure que ses produits de marques contrôlées contiennent un étiquetage nutritionnel afin que les consommateurs soucieux de leur santé puissent faire des choix éclairés.

### **Technologie de l'information**

Dans le but de satisfaire aux exigences opérationnelles actuelles et futures de manière efficace, économique et avec une maîtrise adéquate, la société a recours à des systèmes de technologie de l'information. Ceux-ci nécessitent toutefois une mise à niveau importante, selon l'évaluation effectuée par la direction, en vue de faciliter la concrétisation des objectifs d'exploitation de l'entreprise. Ces systèmes sont essentiels pour fournir à la direction l'information dont elle a besoin pour prendre des décisions, notamment les indicateurs de rendement clés. Les risques associés à la gestion du changement et les autres risques afférents découleront des différents projets de technologie de l'information qui seront entrepris pour effectuer une mise à niveau des systèmes existants et instaurer de nouveaux systèmes servant à gérer les activités de façon efficace à l'avenir. Toute négligence de la part de la société à investir convenablement dans la technologie de l'information ou à déployer une infrastructure de TI de manière opportune ou efficace pourrait nuire à son rendement financier.

### **Relations de travail**

Une partie importante de la main-d'œuvre des magasins et du centre de distribution de la société est syndiquée. La renégociation des conventions collectives peut entraîner des arrêts de travail ou des ralentissements qui, selon leur nature ou leur durée, pourraient avoir une incidence négative sur le rendement financier de la société. Celle-ci est disposée à assumer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin de négocier des coûts de main-d'œuvre et des conditions d'exploitation concurrentiels à plus long terme. En 2006, d'importantes négociations de conventions collectives ont eu lieu à l'échelle de la société; 87 conventions collectives arrivaient à terme et 64 autres ont été négociées, soit celles qui arrivaient à échéance en 2006, celles qui étaient reconduites d'années antérieures et celles qui ont été négociées plus tôt. En 2007, sur les 77 conventions collectives qui arrivaient à échéance et qui touchent environ 20 000 salariés, il y en a une, la plus importante, qui concerne à elle seule quelque 8 600 salariés. La société poursuivra également les négociations relatives aux 57 conventions collectives reconduites de 2004, 2005 et 2006. La société entretient de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et, bien que cette éventualité ne puisse être écartée, elle ne prévoit aucun problème inhabituel lors de la renégociation de ces conventions collectives.

Plusieurs concurrents de la société utilisent une main-d'œuvre non syndiquée. Ils peuvent donc bénéficier de coûts de main-d'œuvre moins élevés et d'efficacités d'exploitation plus favorables, d'où une difficulté supplémentaire pour la société sur le plan de la concurrence.

### **Cotisations aux avantages sociaux futurs**

Bien que les régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation de la société soient actuellement capitalisés de manière satisfaisante et que le rendement sur les actifs des régimes de retraite soit conforme aux attentes, rien ne garantit que cela ne changera pas.

Une période prolongée de baisse des marchés financiers et de faibles taux d'intérêt pourrait obliger la société à verser des cotisations à ses régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, en plus de ceux actuellement envisagés, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur son rendement financier.

En 2006, la société a versé une cotisation de 88 millions de dollars à ses régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation (59 millions de dollars en 2005). En 2007, la société s'attend à verser des cotisations d'environ 75 millions de dollars à ces régimes. Ces estimations peuvent varier en fonction des évaluations actuarielles en cours, du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société s'attend également à verser, en 2007, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite interentreprises, ainsi que des prestations aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées sans capitalisation et des autres régimes d'avantages sociaux.

### **Régimes de retraite interentreprises**

En plus des régimes de retraite parrainés par la société, celle-ci participe à divers régimes de retraite interentreprises qui prévoient le versement de prestations de retraite et auxquels adhèrent environ 41 % (40 % en 2005) des salariés de la société et de ses franchisés indépendants. Conformément à la loi, l'administration de ces régimes et l'investissement de leurs actifs sont supervisés par un conseil de fiduciaires indépendants composé généralement d'un nombre égal des représentants des syndicats et de l'employeur. Dans certaines circonstances, Loblaw peut avoir un représentant au conseil des fiduciaires pour les régimes de retraite interentreprises. La société est tenue de verser des cotisations à ces régimes pour des montants établis en vertu des conventions collectives. Les coûts de ces régimes de retraite sont constatés à mesure que les cotisations sont exigibles.

Postérieurement à la fin de l'exercice, la société a reçu signification d'une poursuite intentée par certains bénéficiaires d'un régime de retraite interentreprises et déposée auprès de la Cour supérieure de l'Ontario. Dans leur réclamation contre leur employeur respectif et les fiduciaires du régime de retraite interentreprises, les demandeurs allèguent que les actifs dudit régime ont été mal gérés. La société est l'un des employeurs visés par cette poursuite où un milliard de dollars en dommages-intérêts sont réclamés à un total de 17 défendeurs. De plus, les demandeurs sollicitent la nomination d'un représentant de la défense pour les employeurs de tous les participants du régime de retraite interentreprises. L'action est présentée sous forme de recours collectif au nom de tous les bénéficiaires du régime de retraite interentreprises et elle n'en est qu'à ses toutes premières étapes. La société entend se défendre vigoureusement, mais pour le moment, la défense n'a pas encore été déposée.

En 2006, le surintendant, Services financiers, a retenu des charges, en vertu de la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, contre les fiduciaires d'un régime de retraite interentreprises (y compris un salarié nommé par la société) qui ont failli à la gestion de divers placements effectués par les fiduciaires conformément à la loi. Le procès relativement à ces charges ne devrait pas se tenir avant février 2008.

### **Fournisseurs de services indépendants**

Certains aspects des activités de la société dépendent énormément de tiers. Bien que des ententes contractuelles appropriées aient été conclues avec ces tiers, la société n'a aucune influence directe sur la façon dont ces tiers sont gérés. Il est possible que des événements négatifs qui frappent ces derniers aient à leur tour un effet négatif sur les activités et le rendement financier de la société.

Une grande partie de la viande prête à vendre en caisse est produite par une tierce partie qui exploite des installations pour Loblaw. Les produits de marques contrôlées de la société, qui sont parmi les marques les plus réputées du Canada, sont fabriqués en vertu de contrats conclus avec des fournisseurs indépendants, lesquels sont astreints à respecter des normes de qualité élevées afin de préserver la valeur des marques de la société. La société a également recours aux services logistiques de tiers, y compris ceux liés à un centre d'entreposage et de distribution à Pickering (Ontario), et à des tiers transporteurs. Toute interruption de leurs services peut perturber la livraison de la marchandise en magasin et avoir des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires.

Les services bancaires des *Services financiers le Choix du Président* sont fournis par une grande banque à charte canadienne. La Banque PC fait appel à des fournisseurs de services indépendants pour le traitement des transactions par carte de crédit, l'exploitation des centres d'appels et la surveillance du crédit et des fraudes pour la carte MasterCard<sup>MD</sup> *Services financiers le Choix du Président*. Afin de réduire les risques opérationnels, la Banque PC et la société gèrent et surveillent activement leurs relations avec tous les fournisseurs de services indépendants. La Banque PC a mis sur pied une politique de gestion des fournisseurs qui a été approuvée par le Conseil d'administration et a établi une équipe de gestion des fournisseurs qui fait régulièrement rapport au Conseil sur la gestion des fournisseurs et l'évaluation des risques. Les produits d'assurance habitation et auto de l'agence *PC Finance* sont fournis par des sociétés du groupe Aviva Canada, filiale canadienne d'une importante compagnie d'assurances IARD internationale.

### Immobilier

La disponibilité et les conditions d'acquisition et d'aménagement de biens immobiliers peuvent avoir une incidence sur la capacité de la société à mettre en œuvre son programme immobilier selon l'échéancier prévu et, par conséquent, sur sa capacité à atteindre ses objectifs en matière de chiffre d'affaires. La réalisation du programme d'aménagement immobilier pourrait dépendre du succès des négociations des conventions collectives relativement à l'expansion sur le même site ou au réaménagement. Étant donné que la société continue d'offrir de la marchandise générale, la mise en œuvre au moment prévu du programme immobilier devient de plus en plus importante en raison du délai beaucoup plus long requis pour commander ces marchandises. Les délais d'exécution pourraient entraîner des problèmes de gestion des stocks. La société conserve un large portefeuille de biens immobiliers détenus par elle et, lorsqu'elle le juge pratique, applique une stratégie consistant à faire l'acquisition d'emplacements sur lesquels se dresseront les futurs magasins. Cette façon de procéder améliore la souplesse opérationnelle de la société en lui permettant d'instaurer de nouveaux rayons et services qui pourraient être exclus en vertu de contrats de location-exploitation. À la fin de l'exercice 2006, la société possédait 72 % (72 % en 2005) de la superficie en pieds carrés des magasins qu'elle détient.

### Saisonnalité

Les activités de la société relatives aux produits alimentaires sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées dans le courant de l'année, notamment au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de la combinaison de produits. Certains articles de marchandise générale sont assujettis à d'autres fluctuations saisonnières. Comme la société accroît et redéfinit ses assortiments de marchandise générale, ses résultats d'exploitation pourraient être davantage exposés à des fluctuations saisonnières.

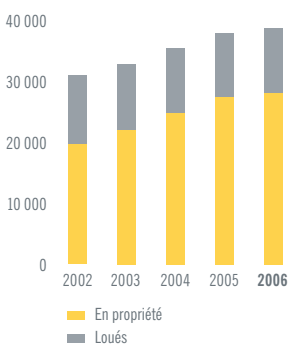
### Surstock

La société continuant d'offrir de la marchandise générale, il est possible que certains programmes de mise en marché entraînent des surstocks qui ne peuvent pas être vendus de manière rentable dans les magasins de la société. Les surstocks peuvent entraîner des démarques, des freintes ou la nécessité de liquider les stocks, autant de situations qui peuvent avoir des répercussions négatives sur le rendement financier de la société. En outre, l'infrastructure de gestion des stocks actuelle de la société, y compris ses systèmes de technologie de l'information, ne réussit pas à suivre efficacement les stocks à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. La société a mis en œuvre des méthodes et des solutions informatiques de contournement pour permettre à la direction de déceler et de quantifier adéquatement les surstocks et les stocks désuets. La société prévoit déployer de nouveaux systèmes dans ce secteur pour réduire ce risque.

### Perfectionnement et maintien du personnel

L'efficacité en matière de perfectionnement du personnel et de planification de la relève est essentielle au soutien de la croissance et au succès de la société. Celle-ci continue de miser sur le perfectionnement du personnel à tous les échelons et dans toutes les régions. Le degré d'inefficacité de

**Magasins détenus par la société**  
**En propriété par rapport à loués**  
(en milliers de pieds carrés)



la société à assurer le perfectionnement de son personnel et à établir des processus appropriés de planification de la relève pourrait entraîner des lacunes en ce qui a trait aux connaissances et à l'expérience requises, lacunes qui, à leur tour, pourraient avoir une incidence sur la capacité de la société à mettre en œuvre ses stratégies, à fonctionner de manière efficace et à atteindre ses objectifs de rendement financier.

Le marché de l'emploi restreint dans l'Ouest canadien a créé des défis singuliers pour l'exploitation efficace des magasins et des centres de distribution et, de ce fait, a eu une incidence sur la capacité de la société à atteindre ses objectifs opérationnels. La société a mis en œuvre des programmes ciblés visant à attirer du personnel d'un calibre approprié dans un marché de l'emploi très concurrentiel.

La société a annoncé la réorganisation de certaines de ses fonctions et des suppressions de postes connexes qui toucheront de 800 à 1 000 salariés des services aux magasins et des bureaux régionaux. Une exécution incorrecte de ces mesures aura une incidence sur la capacité future de la société à mettre en œuvre ses stratégies. Ces mesures exigeront que la société aborde la question de la participation des salariés au processus et s'assure que le personnel clé se sent habilité à mettre en œuvre les stratégies de la société.

### **Prix des services publics et du carburant**

La société est un important utilisateur d'électricité, d'autres services publics et de carburant; une hausse imprévue du coût de ces éléments pourrait avoir une incidence négative sur son rendement financier. La société a conclu des contrats avec des fournisseurs visant à fixer le prix d'une partie de ses coûts variables futurs afférents à l'électricité et au gaz naturel, et des contrats financiers visant à fixer une partie des coûts variables afférents aux besoins en matière d'huile de chauffage pour l'exercice 2007.

### **Assurance**

La société limite son exposition aux risques en procédant à des niveaux appropriés d'auto-assurance et en souscrivant diverses couvertures d'assurance, notamment un programme d'assurance intégré. Le programme d'assurance de la société est fondé sur diverses modalités et limites de couverture qui fournissent le niveau approprié des risques conservés et des risques assurés. Les contrats d'assurance couvrent plusieurs années et sont conclus avec des compagnies d'assurance fiables et financièrement stables cotées par A.M. Best Company, Inc. La société combine des programmes complets de gestion des risques et des processus de gestion active des sinistres et des litiges en faisant appel autant à des professionnels à l'interne qu'à des experts techniques à l'externe afin de gérer les risques qu'elle conserve.

### **Environnement, santé et sécurité**

La société a des programmes en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail et a institué des politiques et des procédés visant à assurer la conformité à toutes les exigences législatives applicables dans ces domaines. À cette fin, la société procède à des évaluations et à des vérifications des risques environnementaux en faisant appel à des ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes de sensibilisation du personnel dans tous ses secteurs d'exploitation. La société s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité en réponse aux pressions exercées par la concurrence doivent tenir compte de ses responsabilités en matière de gestion environnementale et d'autres questions d'ordre écologique. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas d'incidence importante sur le rendement financier de la société, et rien n'indique qu'il pourrait en être autrement.

Le Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil reçoit régulièrement des rapports de la direction sur les questions courantes et éventuelles, les nouvelles préoccupations d'ordre réglementaire et les efforts de communications pertinents. Le personnel de la société affecté aux questions environnementales travaillera en étroite collaboration avec le personnel du secteur de l'exploitation pour veiller à ce que les exigences de l'entreprise en matière d'environnement soient satisfaites.

### **Déontologie et conduite des affaires**

Pour la société, toute transgression de ses politiques, de la loi ou des pratiques commerciales conformes à la déontologie peut avoir des répercussions importantes sur sa réputation et ses marques et, par conséquent, une incidence négative sur son rendement financier. La société a adopté un code de déontologie dont tous les salariés et membres de la direction doivent régulièrement prendre connaissance et accepter les conditions. La société a formé un Comité de déontologie et de conduite des affaires qui supervise la conformité avec le code et détermine pour la société la meilleure manière de conduire ses affaires dans le respect des principes de déontologie. La société a également adopté un code de conduite pour les fournisseurs qui décrit, à l'intention de ses fournisseurs, ses attentes en matière de déontologie dans un certain nombre de secteurs, notamment la responsabilité sociale.

### **Lois, fiscalité et comptabilité**

Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques concernant les activités de la société, notamment la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage de ses produits, peut avoir une incidence négative sur son rendement financier et ses résultats d'exploitation. La conformité à de telles modifications peut se traduire par des coûts importants pour la société. L'incapacité de la société à se conformer pleinement aux lois, règles, règlements et politiques applicables peut entraîner des actions ou des poursuites au civil en vue de l'application des règlements, notamment des amendes, des évaluations, des injonctions, des rappels ou des saisies qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les résultats financiers de la société.

En 2006, le gouvernement de l'Ontario a adopté un nouveau projet de loi qui interdit l'acceptation de remboursements offerts par les fabricants aux pharmacies concernant les produits interchangeables et les produits figurant sur le formulaire de l'Ontario. Les pharmacies peuvent accepter uniquement des indemnités professionnelles limitées et définies, qu'elles doivent utiliser en conformité avec le nouveau code de déontologie. Par suite de cette loi récemment promulguée, le bénéfice d'exploitation lié aux produits pharmaceutiques pourrait décroître, mais la société tente d'atténuer certaines incidences de ces changements. Il est possible que d'autres provinces adoptent des lois semblables, lesquelles pourraient avoir une incidence négative additionnelle.

Rien ne garantit que les lois fiscales et les règlements touchant les collectivités publiques dans lesquelles la société exerce ses activités ne soient pas modifiés d'une manière qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la société. De nouvelles prises de position comptables de la part des organismes appropriés pourraient avoir une incidence sur les résultats financiers de la société.

### **Structure de société de portefeuille**

Les Compagnies Loblaw limitée est une société de portefeuille. En tant que telle, elle ne peut exercer directement ses activités, mais elle le fait par l'entremise de ses filiales. Elle n'a pas de source importante de revenus ni d'actifs qui lui soient propres, sauf les participations qu'elle détient dans ses filiales, qui sont toutes des entités juridiques distinctes. Les Compagnies Loblaw limitée dépend donc financièrement des dividendes et des autres distributions qu'elle reçoit de ses filiales.

## **10.2 Risques financiers et gestion des risques**

Dans le cours normal de ses activités, la société est exposée à des risques financiers susceptibles d'avoir des répercussions défavorables sur son rendement financier, notamment les risques financiers relatifs aux fluctuations des taux de change, d'intérêt et du cours des actions ordinaires de la société. Ces risques, de même que les mesures prises pour les minimiser, sont décrits ci-après. La société est également exposée à des risques de crédit à l'égard de certains de ses instruments financiers.

### **Instruments financiers dérivés**

La société a recours à des instruments financiers dérivés hors cote, plus précisément des swaps de devises, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres afin d'atténuer les risques et les coûts associés à ses activités de financement et à ses régimes de rémunération à base d'actions. La société maintient des centres de trésorerie qui exercent leurs activités conformément à des politiques et à des lignes directrices approuvées par le Conseil et portant sur la gestion du financement, des placements, des capitaux propres, des opérations de change et des taux d'intérêt. Les politiques et lignes directrices de la société l'empêchent d'avoir recours à tout instrument financier dérivé aux fins de spéculation ou de négociation. Se reporter aux notes 1 et 20 afférentes aux états financiers consolidés pour obtenir des précisions sur les instruments financiers dérivés de la société.

### **Taux de change**

La société a recours à des swaps de devises pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change. Ces swaps de devises sont des opérations dans le cadre desquelles les versements d'intérêt et de capital à taux variable en dollars américains sont échangés contre des versements d'intérêt et de capital à taux variable en dollars canadiens. Ces swaps de devises limitent les risques de la société liés aux fluctuations des taux de change sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

### **Taux d'intérêt**

La société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux d'intérêt et à la liquidité du marché. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans le cadre desquelles la société échange avec une contrepartie des flux d'intérêt sur un montant nominal de référence précisé pour une période prédéterminée, selon des taux d'intérêt fixes et variables convenus entre les parties. Les montants nominaux de référence ne sont pas échangés. La société surveille constamment la conjoncture et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur son portefeuille d'emprunts à taux fixes et variables.

### **Cours des actions ordinaires**

La société conclut des contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques liés aux fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions découlant des variations du cours de ses actions ordinaires. La valeur de ces contrats à terme de capitaux propres varie selon le cours des actions ordinaires sous-jacentes, ce qui compense partiellement les fluctuations des coûts de la rémunération à base d'actions de la société. Cette compensation partielle du coût de la rémunération à base d'actions de la société par les contrats à terme de capitaux propres existe tant et aussi longtemps que le cours des actions ordinaires de la société est supérieur au prix d'exercice des options sur actions attribuées aux salariés. À la fin de l'exercice 2006, 4 068 646 options sur actions avaient un prix d'exercice supérieur au cours du marché des actions ordinaires de la société à la fin de l'exercice.

### **Contrepartie**

Les instruments financiers dérivés hors cote sont exposés à des risques de contrepartie. Ces risques découlent de la possibilité que les variations du marché touchent négativement la position d'une contrepartie et que celle-ci ne puisse respecter ses obligations envers la société. La société a cherché à minimiser les risques de contrepartie et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instruments dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence originaux des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

### **Crédit**

L'exposition de la société aux risques de crédit découle des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de la société, des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC*, et des créances des magasins franchisés indépendants, associés et de comptes indépendants.

Les risques de crédit liés aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme de la société résultent d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Ce risque est limité par les politiques et lignes directrices établies qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs spécifiques.

La Banque *PC* gère la carte MasterCard<sup>MD</sup> *Services financiers le Choix du Président*. La Banque *PC* accorde du crédit à ses clients détenant une carte MasterCard<sup>MD</sup> *Services financiers le Choix du Président* dans le but de les fidéliser et d'accroître la rentabilité de la société. Les risques de crédit résultent des pertes pouvant découler d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque *PC* utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, gère activement le portefeuille de cartes de crédit et examine les techniques et les procédés technologiques susceptibles d'améliorer l'efficacité de son processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit.

La société a également des créances auprès de ses magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants qui résultent principalement de ventes à ces clients. La société surveille activement et régulièrement les soldes et perçoit régulièrement les sommes dues par ses franchisés indépendants conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.